



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : FIXATION DES TARIFS DE LOCATION  
DES POTAGERS URBAINS COLLECTIFS DE  
VINCENNES**

**DÉCISION N° DM-24-172  
EN DATE DU 04 JUIN 2024**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 3 avril 2024 approuvant la création des potagers urbains collectifs de Vincennes, adoptant le règlement intérieur et approuvant la création d'un montant de loyer annuel pour la mise à disposition de lots de terrain ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de fixer les tarifs de location des potagers urbains collectifs ;

**CONSIDÉRANT** qu'afin de préserver les ressources en eau, l'utilisation de l'eau de pluie doit être privilégiée et les arrosages doivent être modérés, la consommation d'eau est mise à la charge des locataires ;

## D É C I D E

**D'APPLIQUER** à compter du 3 juin 2024, les tarifs relatifs à la location et la consommation d'eau des potagers urbains collectifs de Vincennes tels que précisés en annexe.

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

***Signé***

**Charlotte LIBERT-ALBANEL**